

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2015
DELIBERATION N°2015-68

OBJET : Répartition des masses budgétaires 2016.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER par 15 voix pour, 1 contre et 2 abstentions la répartition des masses budgétaires 2016.

Fait à Tours, le 10 novembre 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT